

Contrat de Réservation de Saillie 2021 (IART)

vendeur : **Gerd Sosath**
Depenflether Straße 5, D-27809 Lemwerder
tél. : 00 49/421/67 58 63
www.sosath.com

acheteur : nom : prénom :
Adresse :
.....
téléphone : portable :
e-mail :

contact en France pour Gerd Sosath :
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01,
e-mail : contact@sabinemottet-sportpferde.com

choix de l'étalon : **For Dance**
né en 2013, rheinl, de For Romance I x Rubiloh

tarif de saillie : **1.400 Euros TTC en IART (semence fraîche réfrigérée)**

date souhaitée pour la première livraison de la semence :

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : n° SIRE :
race :
robe : née :
père : mère : (par)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ?

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....
.....
nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument :

.....
.....
personne à contacter pour la réception de la semence :

.....
..... tél. :..... portable :

saison de monte : 1^{er} février – 15 août 2021

pour commander l'envoi d'IART :

appeler : Sabine Mottet (portable 06 84 01 78 01)

La demande d'un envoi d'IART doit être faite auprès de Gerd Sosath

avant 10h00 (jours ouvrables) et avant 7h15 pour un transport avec Hippo-Express.

Les jours, où Vivaldos est en compétition, il ne peut pas être récolté.

Pas d'envois ni les week-ends, ni les jours fériés.

Pendant la saison de monte, l'éleveur peut commander de la semence IART autant de fois qu'il est nécessaire (jusqu'au 15 août).

La semence est destinée pour la jument citée dans ce contrat de saillie.

Après l'insémination de la jument, Gerd Sosath demande à l'éleveur de lui envoyer une attestation vétérinaire de l'insémination de la jument.

frais : pour la saillie de For Dance en IART
 1.400,00 Euros TTC
 25,00 Euros pour le certificat vétérinaire pour chaque transport
 ? Euros pour un transport

For Dance est approuvé pour
Hanovre, Oldenbourg, Rheinland, DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud)

Le transport de la semence IART est effectué par un transporteur spécialisé.
La première partie du tarif de la semence et les frais du premier transport seront à régler avant le premier envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Gerd Sosath n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence. La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement du tarif de la semence et les frais du premier transport et les frais techniques.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gerd Sosath

BZL (Bankleitzahl) : 280 627 40
Kontonummer (numéro de compte) :
IBAN : DE 72 2806 2249 6106 9973 00
BIC : GENODEF1HUD

Fait à

le

l'acheteur :
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :